



Point n° 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général des demandes de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection et d'extensions pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Les deux demandes de crédit budgétaire qui vous sont présentées ici concernent :

- **le réseau électrique** dans les villages d'Auvernier et Bôle, propriété de la commune ;
- **le réseau d'eau potable** sur l'ensemble du territoire communal.

2. Historique

A titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 :

- l'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle ;
- l'entretien et le développement du réseau d'eau potable de Milvignes.

Souhaitant laisser une certaine flexibilité dans le travail de cette entreprise, le Conseil communal a signé une convention GRD (gestionnaire de réseaux) prévoyant l'octroi à l'entreprise Eli10 d'une enveloppe annuelle de CHF 200'000.- pour chacun de ces objets.

Depuis l'exercice 2016, ces 2 enveloppes sont soumises chaque année à votre autorité et acceptées, via deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC.

Tableau récapitulatif (hors taxe) d'utilisation des crédits d'extensions des réseaux d'eau et d'électricité :

Année	Réseau électrique Convention GRD Auvernier et Bôle	Réseau d'eau potable Concession GRD Milvignes	Total CHF
2016	51'449.35	94'377.75	145'827.10
2017	24'290.35	54'785.55	79'075.90
2018	137'090.90	168'480.35	305'571.25
2019	121'796.90	118'176.30	239'973.20
2020	198'411.00	125'242.00	323'653.00
2021 (en cours)	140'000.-*	120'000.-*	260'000.-*

* Décompte provisoire des factures reçues + estimation des factures à recevoir.

3. Coût

Récapitulatif de la demande de crédit telle qu'elle apparaît dans le budget du plan des investissements :

Réseau électrique			CHF
Convention GRD	Milvignes	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	200'000.-
Réseau d'eau potable			CHF
Concession	Milvignes	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	200'000.-
TOTAL RESEAUX EAU POTABLE ET ELECTRIQUE			400'000.-

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

4. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement de réseaux d'eau potable et d'électricité performants participent au développement durable.

5. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et les arrêtés qui l'accompagnent.

Le Conseil communal

Colombier, le 10 novembre 2021



Le Conseil général

de la
Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques

Arrêté 1

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 16 décembre 2021,
vu le rapport du Conseil communal du 10 novembre 2021,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

a r r ê t e

Crédit budgétaire

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques pouvant intervenir en 2022.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Auvernier, le 16 décembre 2021



Le Conseil général

de la
Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable

Arrêté 2

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 16 décembre 2021,
vu le rapport du Conseil communal du 10 novembre 2021,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête

Crédit budgétaire

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2022.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 2%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Auvernier, le 16 décembre 2021